

**CONTRAT DE SAILLIE
COOL FLOREVAL Z
SAISON 2015**

VENDEUR	ACHETEUR
HARAS DE FLOREVAL 91680 BRUYERES LE CHATEL FRANCE Tel : 06 09 93 50 47 FR 80401 320 684 Email : haras@floreval.fr	Nom : Adresse : Numéro de TVA intracommunautaire : Ou : Non assujetti : Tel : Email :

CONDITIONS DE VENTE

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de COOL FLOREVAL Z aux conditions suivantes :

1^{ère} Fraction : RESERVATION (réglée ce jour par chèque à joindre au contrat)

330 € TTC (dont TVA 10 %) correspondant à l'acompte (non reportable).

115 € TTC (dont TVA 20 %) correspondant aux frais d'envoi des 3 premières doses.

2^{ème} Fraction : SOLDE (réglé ce jour par chèque à joindre au contrat à encaisser si poulain vivant à 48 heures)

330 € TTC (dont TVA 10 %)

- L'Acheteur s'engage à **avertir le Vendeur**, par courrier simple au 1^{er} octobre **du résultat de la saillie** et de la date prévue de poulainage. Il s'engage ensuite à aviser officiellement le Vendeur si la jument n'a pas donné naissance à un poulain viable.

CONDITIONS D'UTILISATION

1/ La saillie est réservée pour la jument N° Sire

Origines : Père.....Mère.....Père de mère.....

L'Acheteur prévoit le recours à **un transfert embryonnaire** (Cocher si applicable)

La jument sera inséminée en IAC dans le centre agréé de
où seront envoyées les doses sur demande *.

Date à laquelle l'Acheteur souhaite disposer des doses :

2/ Le coût d'acheminement pour la France correspondant à l'envoi de 3 doses est de 115 € TTC est à la charge de l'Acheteur. Les doses non utilisées restent la propriété du Vendeur.

3/ La jument pourra être inséminée autant de fois que nécessaire, cependant le Vendeur se réserve le droit de ne plus fournir de paillettes pour les juments ayant été inséminées **sur au moins 3 chaleurs et n'étant pas gestantes au 1^{er} juillet**.

4/ La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné des trois chèques d'acompte, de solde et de transport.

CONDITIONS PARTICULIERES

ATTENTION : * L'envoi de doses dans le centre d'insémination choisi n'est pas automatique !

Il se fait à la demande expresse du titulaire du contrat ou du centre de mise en place, quelques jours avant la 1^{ère} insémination.

Fait à Le
L'Acheteur (Porter à la main la mention Lu et Approuvé) Le Vendeur